SITERR

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET D'EQUIPEMENT DE LA RÉGION DE RAMBOUILLET

RAPPORT D'ACTIVITÉS

ANNÉE 2018

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET D'EQUIPEMENT DE LA RÉGION DE RAMBOUILLET
50bis, rue Nationale 78 940 La Queue-lez-Yvelines
Email : accueil@siterr.fr
☎ 01.34.86.40.55 🖷 01.34.86.60.26

PRÉAMBULE :

La réalisation d'un rapport d'activités répond à une obligation légale détaillée à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Cet article prévoit que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit adresser, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune adhérente de l'Etablissement, un rapport d'activités, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

SOMMAIRE

1 – Présentation - Historique ..... Pages 4 à 6

2 - Administration générale..... Pages 6 à 14

3 - Organisation des transports..... Pages 15 à 17

4 - Finances..... Pages 18 à 19

5 - Divers..... Pages 20 à 24

1) PRÉSENTATION-HISTORIQUE

Le 24 juillet 1962 a été créé le S.I.T.E.R.R. (Syndicat Intercommunal de Transport des Elèves de la Région de RAMBOUILLET). Le but de ce syndicat était alors d'assurer le transport scolaire des élèves vers les établissements du second degré implantés à RAMBOUILLET, principalement le lycée Bascan.

En 1988 :

- Le syndicat, devenu un temps, S.I.R.E.R.R (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Elèves de la Région de RAMBOUILLET), est chargé d'organiser également le transport des élèves vers le nouveau lycée Jean Monnet à LA QUEUE LEZ YVELINES. Le mode de fonctionnement des lignes de transport est exécuté selon les prérogatives liées aux circuits spéciaux scolaires.

- Les statuts sont enrichis afin de permettre la réalisation et le financement d'équipements nécessaires à la bonne desserte des établissements scolaires (notamment les gares routières). Le syndicat retrouve sa dénomination d'origine, à savoir S.I.T.E.R.R.

En 1998 :

- Tous les circuits spéciaux scolaires desservant le lycée Jean Monnet à LA QUEUE LEZ YVELINES deviennent des lignes régulières. Une convention est signée avec les transporteurs concernés (Cars CHARPENTIER, Les Cars HOURTOULE, CGEA ECQUEVILLY, CGEA RAMBOUILLET) et le Conseil Régional d'Ile de France. Elle établit l'engagement des transporteurs à assurer l'exploitation et la gestion complète des lignes.

- A la même date, la carte IMAGIN'R est mise en place, elle permet à tout scolaire ayant ce titre de transport de pouvoir utiliser tous les transports situés sur la Région Ile-de-France y compris hors périodes scolaires.

- Le Conseil Régional d'Ile-de-France prend une délibération pour inciter à la mise en place de réseaux de bassin au sein d'une structure intercommunale, chargée de recevoir les subventions d'équipements (renouvellement de matériel) et de les reverser aux transporteurs.

Le S.I.T.E.R.R. supervise les travaux d'aménagement de la gare routière d'Arbouville à GAZERAN (commune limitrophe de RAMBOUILLET), cet équipement dessert le lycée Louis Bascan à RAMBOUILLET.

En 2000 :

En juin 2000, le comité syndical du S.I.T.E.R.R. approuve une convention mettant en place le réseau de bassin ce qui amène à une modification des statuts, le E ne signifie plus élèves mais équipements. Le but du syndicat n'est plus uniquement le transport d'élèves mais également celui de voyageurs.

La mise en place effective de ce réseau de bassin entraîne que tous les transports sont assurés par des lignes régulières à l'exception de 4 circuits spéciaux desservant les collèges et le lycée public Bascan de RAMBOUILLET.

Le réseau de bassin comprend alors 36 lignes régulières exploitées par 4 opérateurs de transport.

La convention régionale a été reconduite en 2007 pour une durée de 5 ans, mais elle a été écourtée en raison de la signature des contrats d'exploitation de type II entre le STIF et les opérateurs de transport au 1er janvier 2011.

En 2016 :

Le déploiement du Plan de Restructuration est effectif. Ce projet de longue date, est issu de l'un des volets du Plan Bus 2013-2016 du STIF d'un montant global de 160 M€ qui a pour but de développer l'offre de transport collectif sur la grande couronne de la Région Ile de France. 5 lignes régulières sont créées et structurent l'offre de transport sur le sud et l'ouest du département des Yvelines, elles permettent de relier les pôles de centralité. C'est une augmentation sensible de la dotation budgétaire du STIF sur le périmètre du SITERR qui équivaut à un montant de plus de 2,5 M€ annuel.

Jusqu'au 31 décembre 2016, le S.I.T.E.R.R. regroupait 85 communes, le périmètre du SITERR était desservi par 40 lignes pour une offre kilométrique de près de 5 000 000 kms par an. Six opérateurs de transport exploitaient ces lignes (TRANSDEV RAMBOUILLET, TRANSDEV HOUDAN, Les Cars HOURTOULE du Groupe LACROIX, la SAVAC, Les Cars PERRIER, Les Cars de VERSAILLES).

En 2017 :

Depuis le 1er janvier 2017, le S.I.T.E.R.R. regroupe 58 communes, comprend 31 lignes régulières et un circuit spécial scolaire. L'exploitation de ces lignes concerne 4 transporteurs (TRANSDEV RAMBOUILLET, TRANSDEV HOUDAN, Les Cars HOURTOULE du Groupe LACROIX, Les cars de Versailles).

Deux conventions partenariales qui fixent le cadre des relations contractuelles avec notamment Ile-de-France Mobilités, le SITERR et les Opérateurs de Transport sont signées et courent jusqu'au 31 décembre 2020 :

- Convention partenariale dans le cadre de la conclusion du contrat d'exploitation de type III du réseau « Plaine de Versailles » ; Ile-de-France Mobilités / SITERR / HOURTOULE du groupe Lacroix

- Convention partenariale dans le cadre de la conclusion du contrat d'exploitation de type III du réseau « Houdanais » Ile-de-France Mobilités / SITERR / TRANSDEV Ile-de-France Etablissement

2) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

COMITES SYNDICAUX

Le comité syndical est présidé par Monsieur Pierre-Marie MICHEL, délégué de la commune de LA QUEUE LEZ YVELINES.

Il est assisté de 2 vice-présidents. Le nombre a été fixé en fonction du nouveau périmètre du SITERR au 1er janvier 2017. De nouveaux membres du bureau ont été élus lors du comité syndical du 25 avril 2017 (Délibération n°17/2017).

	Pierre SOUIN Vice-Président en charge des affaires scolaires (relations institutionnelles avec l'Education Nationale) et le transport partiellement sur le canton d'AUBERGENVILLE		**Julien RIVIERE** Vice-Président en charge du transport partiellement sur le canton de BONNIERES SUR SEINE

Le Bureau syndical est composé de 7 membres : un Président, 2 Vice-Présidents et 4 délégués titulaires. Les délégués titulaires membres du bureau sont :

- Sylviane DUQUENOY, déléguée de MÉRÉ (CCCY)
- Monsieur David GUERIN, délégué de NEAUPHLE LE CHATEAU (CCCY)
- Madame Christiane GUIGNON, déléguée de CONDÉ SUR VESGRE (CCPH)
- Monsieur Samir SAHRAOUI, délégué d'ORVILLIERS (CCPH)

Le comité syndical a tenu 4 réunions qu'il a fallu dédoubler en raison de l'absence de quorum.

16 délibérations ont été prises sur l'année 2018 (pour mémoire, 24 en 2017).

- Comité Syndical du 15 février 2018 < - > Redite le 6 mars 2018
- Comité Syndical du 27 mars 2018 < - > Redite le 12 avril 2018
- Comité Syndical du 26 juin 2018 < - > Redite le 17 juillet 2018
- Comité Syndical du 25 septembre 2017 < - > Redite le 5 octobre 2018

RÉUNIONS DE BUREAU

Le bureau a été réuni régulièrement afin de faire des points d'avancement sur les dossiers. Ces réunions permettent également de préparer les comités syndicaux.

- Réunion du bureau du 15 février 2018
- Réunion de bureau du 20 mars 2018
- Réunion de bureau du 07 juin 2018
- Réunion de bureau du 18 septembre 2018
- Réunion de bureau du 6 novembre 2018

EVOLUTION DU TEMPS HEBDOMADAIRE D'UN PERSONNEL ADMINISTRATIF

Au vu des besoins du service, un emploi d'attaché, à temps non complet, à raison de 14 heures hebdomadaires a été créé, le poste ouvert au tableau des effectifs correspondant à un temps hebdomadaire de 8 heures a été supprimé.

FAITS SAILLANTS

Conventions Partenariales

Mise en œuvre des conventions partenariales sur l'interurbain de Houdan et de La Plaine de Versailles. Ces conventions s'adossent aux contrats d'exploitation passés entre Ile de France Mobilités et les opérateurs de transport.

Elles fixent le cadre des relations contractuelles entre Ile-de-France Mobilités, les EPCI et les Opérateurs de Transport, et courent jusqu'au 31 décembre 2020.

Le SITERR œuvre aux côtés d'Ile-de-France Mobilités dans le sens du développement des Transport en commun et d'une meilleure efficacité de la desserte de son périmètre.

Dans ce cadre, le SITERR peut intervenir dans les domaines suivants :

- Aménagement de voirie en faveur des bus, priorité aux feux, voies réservées, Terminus ;
- Aménagements et mise en accessibilités des Points d'Arrêts ;
- Information Voyageurs ;
- Aménagement et gestion des gares routières et pôles d'échanges ;
- Recherche de disponibilités foncières pour faciliter la réalisation de centre d'exploitation et de maintenance des bus ;
- Travailler à la qualité du service rendu.

31 lignes constituent l'Offre de référence :

- 20 lignes régulières sur le Houdanais (Transdev Houdan et Transdev Rambouillet), qui desservent les communes du Pays houdanais et de Cœur d'Yvelines.
- 11 lignes régulières Plaine de Versailles (Principalement Hourtoule du groupe Lacroix), qui desservent principalement les communes de Cœur d'Yvelines.

La collectivité et l'opérateur de transport signent un engagement de confidentialité.

En termes de suivi de la qualité de Service et de l'Information Voyageurs, Le SITERR a tout pouvoir pour vérifier la conformité de la gestion de l'exploitant aux clauses des présentes conventions.

Ces conventions prévoient le suivi des Investissements de l'opérateur de transport et notamment sur :

- Etat du parc des véhicules,
- Programmation d'Investissement,
- Etat des lieux et inventaires,
- Bilan annuel de l'accessibilité.

Au niveau du traitement des réclamations, le SITERR transmet les réclamations à l'opérateur de transport, qui traite et fait suivre la réponse qu'il a faite à l'usager, et transmets une synthèse trimestrielle et annuelle (Réclamations par ligne et par thème).

Enfin, les actions de Communication peuvent prendre les formes suivantes :

- Relations presse
- Actions commerciales
- Marketing et évènementielles
- Achats d'espaces
- Dépliants
- Guides, plaquettes, mailing
- Site internet
- Application mobiles, vidéo, tutoriels,
- Projets et chantiers
- Inauguration
- Signalétique et habillage.

Réunion Organisée par Ile de France Mobilités du 21 juin 2018 au Conseil départemental des Yvelines

Cette réunion avait pour but de présenter aux collectivités partenaires les principes de la mise en concurrence des réseaux routiers de grande couronne.

→ Application de la directive européenne sur la mise en concurrence des transports

→ Objectif : passage de 142 contrats d'exploitation à 40 contrats

→ Redéfinition du réseau de bassins de vie selon une zone intégrant tout ou partie de :

CC du pays Houdanais ;

CC Cœur d'Yvelines ;

CA Rambouillet Territoires ;

CC de la Haute vallée de Chevreuse ;

CC du Pays de Limours ;

CC Portes d'Ile-de-France.

→ Mise en concurrence avec effet à partir de 2021, périmètre redéfini pour 80 à 100 lignes régulières, avec 250 à 300 véhicules. Ce nouveau périmètre sera exploité par un opérateur de transport unique.

Etude diligentée par le Conseil Départemental des Yvelines de la desserte des transports collectifs en milieu rural

En février 2018, participation du SITERR à l'étude sur la desserte des Territoires Ruraux des Yvelines, diligentée par le Conseil Départemental des Yvelines, réalisé par le Bureau d'Etudes Transamo. Cette étude fait suite au plan d'actions retenu par le Département suite aux conclusions des assises de la ruralité de 2015.

En novembre 2018, le SITERR a été convié à la restitution de l'étude faite par Transamo qui a eu lieu au Conseil Départemental en présence d'Ile de France Mobilités et du département. Les communautés de communes de Gally-Mauldre, Cœur d'Yvelines et Haute vallée de Chevreuse étaient également conviés.

Evaluation de la valeur vénale de la gare routière d'Arbouville

Le service évaluation domaniale de la direction départementale des finances publiques des Yvelines a étudié la valeur vénale de la gare routière d'Arbouville (Lycée Bascan de Rambouillet). Il ressort de

cette étude que la valeur de cette gare routière est de 820 000€ assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Conventions d'études et de préconisations de mise en accessibilité des arrêts de bus des lignes régulières express 60 « Mantes la ville – Houdan – Rambouillet » et 67 « Houdan – Saint Quentin en Yvelines »

En Mars 2018, restitution par l'association LAH (Liberté Accessibilité Handicap) du Rapport d'études relatif aux points d'arrêts desservis par la ligne 60 Mantes la ville – Houdan – Rambouillet.

Ce dernier a été transmis aux délégués des communes desservies par la ligne 60.

Ligne régulière express 67 : « Houdan – Saint Quentin en Yvelines »

Des ajustements d'horaire ont été mis en place pour la desserte de la ZAC de la prévôté à Houdan.

Nombre de Kilomètres Contractuels Commerciaux : 350 636 kms

Poids de ces KCC dans le réseau : 29 %

L'Exploitation de la ligne 67 génère 24 % de fréquentation du réseau houdanais

Ligne régulière express 60 « Mantes la ville – Houdan – Rambouillet »

Nombre de Kilomètres Contractuels Commerciaux : 279 319 kms

Poids de ces KCC dans le réseau : 23 %

L'Exploitation de la ligne 60 génère 10 % de fréquentation du réseau houdanais.

Pour mémoire, longueur cumulée du réseau : 1 238 653 kms, nombre de voyageurs annuels : env. 700 000.

Nouvelle sectorisation du collège Maurice Ravel de Montfort l'Amaury applicable à la rentrée de septembre 2018.

Les communes de Saint Rémy l'honoré, du Tremblay sur Mauldre, de Bazoches sur Guyonne et de Mareil le Guyon passent d'une sectorisation du collège Saint Simon de Jouars-Pontchartrain à une sectorisation du collège Maurice Ravel de Montfort l'Amaury. Cette nouvelle sectorisation est applicable pour les élèves rentrant en classe de 6ème, les élèves ayant débuté leur cycle au collège Saint Simon le poursuivent jusqu'en 3ème.

Développements d'offre :

ligne 5 « Les Mesnuls - St Quentin-en-Yvelines » :

A partir du 8 janvier 2018, la ligne 5 "Les Mesnuls - St Quentin-en-Yvelines" a été renforcée afin de mieux répondre aux besoins des voyageurs.

La ligne 5, exploitée par les Cars Hourtoule, constitue un véritable lien entre les communes dites rurales de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, et la Communauté d'Agglomération St-Quentin-en-Yvelines, 2ème pôle économique d'Ile-de-France. Elle est également indispensable aux déplacements des étudiants se rendant à l'université Versailles - St-Quentin-en-Yvelines mais aussi sur le flux inverse aux personnes qui fréquentent les centres de formation professionnelle AFTRAL et CHEP soutenus par la région Ile de France situés sur la commune du Tremblay-sur-Mauldre.

Pour mémoire, près de 10 communes sont desservies sur le parcours de la ligne 5 où des correspondances sont possibles sur les communes de Montfort l'Amaury et Jouars-Pontchartrain pour rejoindre les pôles d'échange multimodaux de Saint Quentin en Yvelines et Plaisir Grignon.

La ligne est améliorée et renforcée. Elle fonctionne avec une fréquence de 30 minutes aux heures de pointe (soit de 5h25 à 9h30 et de 16h15 à 19h45) et avec une fréquence de 60 minutes le reste de la journée. Au total, ce sont 14 courses supplémentaires et une amplitude augmentée qui renforcent le fonctionnement de la ligne 5.

L'offre sera maintenue toute l'année y compris sur les périodes des vacances scolaires à l'exception du mois d'août et de la période des fêtes entre Noël et le jour de l'An. Cette nouvelle offre a nécessité l'acquisition de deux véhicules et le recrutement de trois conducteurs. Ces investissements ont été possibles par le soutien d'Ile-de-France Mobilités.

Ce développement d'offre est le résultat d'un travail conjoint avec le SITERR, la Communauté d'Agglomération de St-Quentin-en-Yvelines et les Cars Hourtoule.

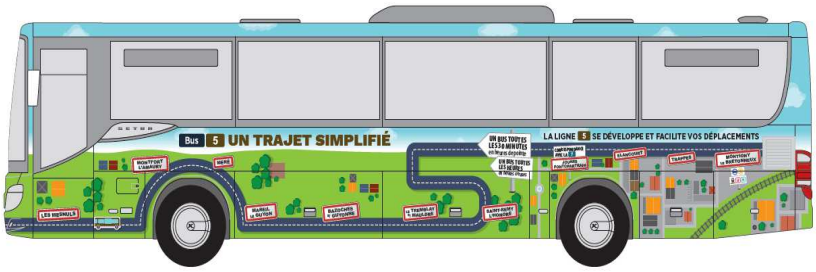

Ligne 78 régulière express Mantes la Jolie – Saint Quentin en Yvelines

Ce développement d'offre est le résultat d'un travail conjoint avec l'opérateur de Transport Hourtoule, la Communauté d'Agglomération de St-Quentin-en-Yvelines et le SITERR.

Le cadencement de cette ligne est à la demi-heure aux heures de pointe. Son amplitude horaire est de 5h10 à 22h11. Cette ligne est exploitée en pool par Transdev Houdan et Hourtoule.

Pour mémoire, elle dessert les communes du SITERR ci-après : Neauphle le Château, Jouars-Pontchartrain, Villiers Saint Frédéric, Neauphle le Vieux, Beynes (Hameau de la Ferme de l'Orme), Saulx-Marchais, Auteuil-le-Roi, Autouillet et Thoiry.

Transport à la Demande sur les périmètres des réseaux de bassin du Houdanais et de Rambouillet

Suite à la délibération n° 2017 / 123 de la séance du 22 mars 2017 relative au Plan d'Actions pour la mise en place de services de proximité (Transport à la Demande – TàD) en continuité avec l'Offre Régulière, Ile de France Mobilités a demandé à Transdev Houdan et Transdev Rambouillet de préfigurer ce que pourrait être un Transport à la Demande labellisé Ile de France Mobilités sur le périmètre des réseaux de bassin du Houdanais et de Rambouillet. Le SITERR, signataire de la Convention partenariale du Houdanais et la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires participent aux études de ce projet.

Le SITERR a participé à trois réunions de travail avec l'opérateur de transport Transdev et à une réunion de Travail avec Ile de France Mobilités.

Echanges

- Réunions de travail avec les opérateurs de transport.
- 20 avril et 7mai (Respectivement chez Hourtoule et Transdev Houdan).
    - Analyse de modifications mineures envisageables sur la ligne 60
    - Demande d'un renfort d'offre du SITERR sur la ligne 22 (desserte de la gare SNCF Garancières – La Queue les Yvelines depuis la commune de Boissy-sans-Avoir)
    - Analyse de la fréquentation des lignes de bus qui desservent les gares de Houdan, Orgerus, Tacoignières, Garancières – La Queue lez Yvelines, Montfort l'Amaury – Méré
    - Travail sur le Projet de Renforcement d'offre de la ligne 78 Mantes – St Quentin en Yvelines
    - Travail sur le Projet de Renforcement d'offre de la ligne 12 Plaisir – Beynes
    - Analyse des points durs de la circulation

- 06 Novembre
    - Analyse de l'Information Statique
    - Relecture et analyse des réclamations clients et requêtes communes avec définition des actions correctives.
    - Analyse des points durs de la circulation.

Requêtes des communes

Enregistrement et traitement des requêtes émises par les communes adhérentes du SITERR. Les requêtes signalent des dysfonctionnements, des demandes d'aménagement voierie (Points d'arrêt) ou des demandes de renforcement d'offres.

- Demande d'assistance du SITERR de la commune d'Auteuil le Roi pour la définition d'aménagement de Points d'arrêt et élaboration du dossier de demande de subventions ;
- Demande de modification de parcours faite par la commune de Garancières pour les lignes régulières qui la desservent dans le but de fluidifier la circulation routière.
- Demande d'assistance de la commune de Villiers le Mahieu pour du développement d'offre via une modification de parcours de la ligne 78 Mantes – St Quentin en Yvelines

- Demande d'assistance de la commune de Montchauvet pour de l'aménagement voierie. Une réunion de travail a eu lieu sur site avec le service territorial Yvelines Rural de l'EPI78-92

- Demande d'assistance du SITERR par la commune du Tremblay sur Mauldre pour Aménagements Voirie (Points d'Arrêt) devant le CHEP Horticole et L'AFT. Réunion sur place avec le Département et la commune pour initialiser le projet

- Demande d'assistance du SITERR de la commune de Goupillières pour Aménagements Voirie (Points d'Arrêt) sur la RD11 pour recouvrer la desserte de la ligne régulière express 78

- Demande d'assistance du SITERR de la commune de Beynes pour Aménagements Voirie (Points d'Arrêt) sur la RD11 au Hameau de la Ferme de l'Orme suite à création de nouveaux logements. (Hameau desservi par la ligne 78 Mantes la Jolie – St Quentin en Yvelines)

Echanges avec le Conseil départemental pour aménagements de voirie au carrefour de Cheval-Mort pour sécurisation des Points d'arrêts des communes de Mareil le Guyon et Bazoches sur Guyonne.

Rencontre avec la commune de Condé sur Vesgre pour un point de situation de l'offre de transport.

Requêtes des Associations de Parents d'élèves et des Responsables d'établissements scolaires

La FCPE et l'UNAAP ont interpellé le SITERR sur des problématiques de surcharge et de retard des lignes 78, 13 et 18 pour la desserte du lycée Viollet le Duc de Villiers St Frédéric lors de la rentrée de septembre 2018. Ces associations demandent également la mise en place d'une ligne régulière pour desservir la commune de Beynes sur un cadencement horaire.

Requêtes Transporteurs

- Refonte de la ligne 17 MONTFORT-L'AMAURY - GARE SNCF DE MONTFORT L'AMAURY-MERE

- Médiation auprès de la mairie de BAZAINVILLE pour faciliter le passage des bus

COMITE LOCAL

Un Comité Local a été organisé le 18 novembre 2018 au foyer de La Bonnette à La Queue Lez Yvelines.

Comme chaque année, cette rencontre entre transporteurs, délégués des communes, chefs d'établissements scolaires, Responsables d'associations de parents d'élèves et d'usagers et différents services de l'état (police nationale, gendarmerie) a été fort intéressante et conviviale.

Les points suivants ont notamment été abordés :

- Restitution des études et de préconisations de mise en accessibilité des arrêts de bus des lignes régulières express 60 « Mantes la ville – Houdan – Rambouillet » et 67 « Houdan – Saint Quentin en Yvelines **»**

- Développement d'offre : Transport à la demande, ligne semi-directe 67, ligne 12

Les présentations faites lors de ces comités locaux sont disponibles auprès du secrétariat du SITERR sur simple demande.

3) ORGANISATION DES TRANSPORTS

LIGNES RÉGULIÈRES

Les transports organisés sur le périmètre du SITERR sont assurés essentiellement par des lignes régulières.

Ces lignes régulières même si elles ont le plus souvent une vocation scolaire, sont destinées pour tout public (élèves du premier et du second degré, étudiants, actifs, retraités et voyageurs occasionnels). Toute personne peut les emprunter si elle le souhaite, au moyen d'un titre de transport. Elle devra se munir soit d'un ticket vendu à l'unité dans le bus, soit d'un ticket T +, soit d'un Pass-Navigo, soit d'une carte Imagin'R, soit d'une carte Bus Lignes Régulières.
Elles sont exploitées par les transporteurs dans le cadre d'une relation contractuelle définissant les articles des contrats de type III et délivrance d'une autorisation d'exploitation du STIF.

CIRCUIT SPÉCIAL

Certains collégiens ou lycéens des communes du SITERR, sont scolarisés dans des établissements de Rambouillet. C'est notamment le cas des lycéens qui suivent des options uniquement proposées au lycée Bascan. Ces élèves empruntent des circuits spéciaux scolaires pour rejoindre ces établissements, et doivent être munis obligatoirement d'une carte spécifique dite Carte Scol'R. Ces lignes spécifiques sont mises en place pour répondre à ces besoins de déplacements.

L'ensemble des circuits spéciaux scolaires organisés sur la région Ile-de-France est géré par Ile de France Mobilités. Le choix des opérateurs de transport se fait par une procédure d'appel d'offres lancée par ce dernier.

Ile de France Mobilités est l'autorité signataire du marché, et le SITERR le gestionnaire de proximité du circuit spécial scolaire desservant les établissements de RAMBOUILLET, à savoir le Lycée Louis Bascan, le collège et le lycée de l'institut Sainte-Thérèse, sous le contrôle du STIF.

Dans le but de permettre aux communes membres d'un EPCI (Communauté de communes ou syndicat intercommunal) de disposer d'un interlocuteur de proximité, en l'occurrence une autorité organisatrice de second rang, le STIF a délégué, via une convention, au SITERR, l'organisation et le suivi du circuit spécial scolaire n°1 Beynes-Rambouillet.

L'avantage de cette délégation est de permettre aux familles de faire appel aux services du SITERR, pour la délivrance du titre de transport SCOL'R, obtenir des renseignements sur les horaires et points d'arrêts desservis, et signaler les difficultés passagères.

La réglementation régionale d'Ile de France des circuits spéciaux scolaires donne droit à un transport le matin pour le début des cours et un le soir à la fin des cours, uniquement en période scolaire.

Pour mémoire, dans le cadre du renouvellement unique du marché, le STIF a remis en concurrence pour la seconde période de deux ans le transport scolaire assuré en circuit spécial pour la desserte des établissements de RAMBOUILLET. Depuis la rentrée de septembre 2015, la société LES CARS DE VERSAILLES assure la desserte des établissements de RAMBOUILLET (collège et lycées).

Lors de son conseil d'administration du 06 décembre 2016, le Stif a délibéré pour renouveler sa délégation de compétence au SITERR en tant qu'autorité organisatrice de second rang pour la gestion de circuits spéciaux scolaires.

Un nouveau marché a été conclu pour la période du 10 juillet 2017 au 10 juillet 2019, renouvelable une fois jusqu'au 10 juillet 2021 par reconduction expresse. Les Cars de Versailles continuent d'en assurer la desserte.

Le prix de la carte SCOL'R pour les circuits spéciaux s'est élevé à 867,20 € pour l'année scolaire 2017/2018, tarif fixé par Ile de France Mobilités. Après déduction de la participation du Conseil Général des Yvelines (195,00 €) et d'IdFM (564,00 €), il restait 108,20 € à la charge des familles pour un transport dont le coût s'élève à 2 203,60 € par élève (2 553,78 € en 2016/2017).

19 collégiens et lycéens ont utilisé le circuit spécial scolaire n°1 Beynes – Rambouillet géré par le SITERR pour la période 2017/2018 (18 en 2016/2017).

Rédaction et diffusion vers Ile de France Mobilités du rapport annuel 2017 – 2018 d'exercice de compétences déléguées en matière de services spéciaux scolaires de transport public routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires)

- Le SITERR a participé à une journée de formation suite au déploiement d'une nouvelle version du système d'information PEGASE. Pour mémoire, ce système permet d'inscrire les élèves et d'éditer leurs cartes de transport.

Dans la nouvelle version en complément des fonctionnalités actuelles (inscription et édition des cartes), il est possible de visualiser les tracés des itinéraires (aller et retour) des circuits ainsi que les horaires, la géo localisation des adresses des élèves, la distance domicile-établissement scolaire des élèves.

- Le SITERR a participé à la rencontre annuelle des organisateurs locaux des Yvelines organisé par Ile-de-France Mobilités le 13 avril 2018.

Cette réunion concernait l'ensemble des organisateurs locaux bénéficiant d'une convention de délégation de compétence en matière d'organisation de circuits spéciaux scolaires.

C'est un moment privilégié d'informations et d'échanges. Ont été abordés :

- Les modalités de fonctionnement de la convention de délégation (versement des subventions),
- L'attribution des subventions pour l'aménagement des points d'arrêts,
- Les contrôles SCAT et la qualité de service,
- L'inscription et le paiement en ligne,
- Pégase 3,
- Le calendrier.

4) FINANCES

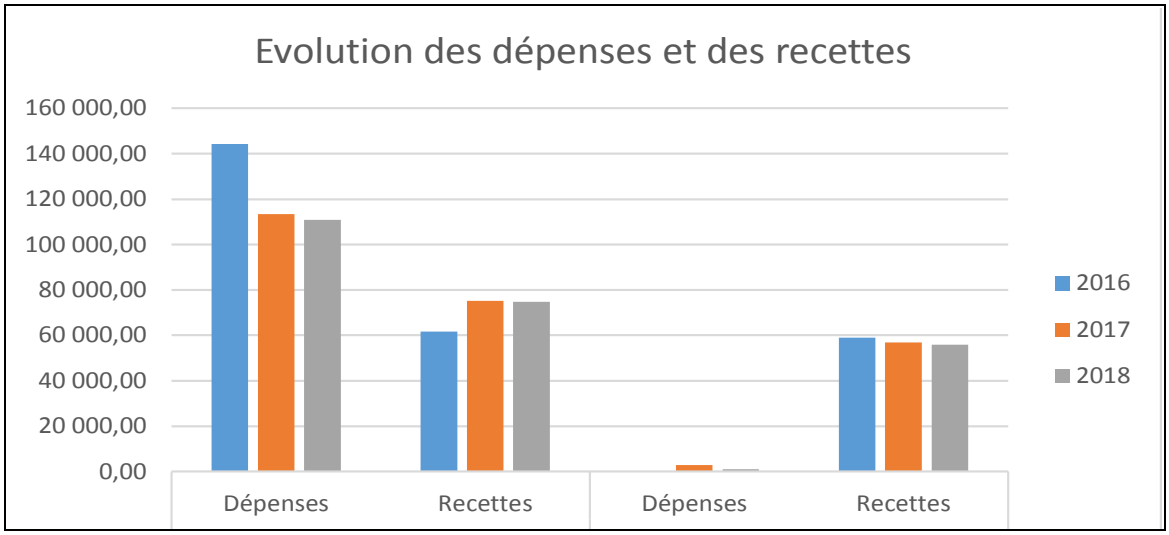

4-1 Fonctionnement :

Les dépenses de l'exercice se sont élevées à 110 974,09 €.

Les dépenses principales portent sur les frais de transport liés au circuit spécial scolaire pour 41 607,74 €,

Les ratios de ces dépenses sont les suivants :

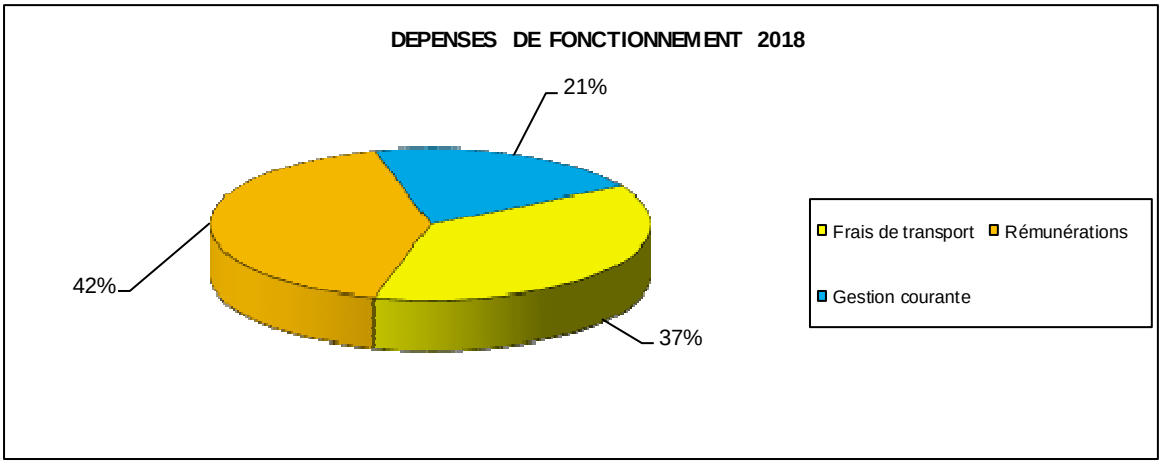

Les recettes de l'exercice sont de 74 783,03 € représentant les subventions versées par Ile-de-France Mobilités (STIF), la cotisation des communes, et l'encaissement des cartes SCOL'R du circuit spécial.

La participation par habitant a été fixée à 0,40 €.

Le coût de la participation des communes est calculé suivant la population renseignée par l'INSEE au 1er janvier 2018.

Après intégration des résultats reportés de l'exercice précédent, la section de fonctionnement se solde par un excédent de 160 457,83 €.

Les ratios de ces recettes sont les suivants :

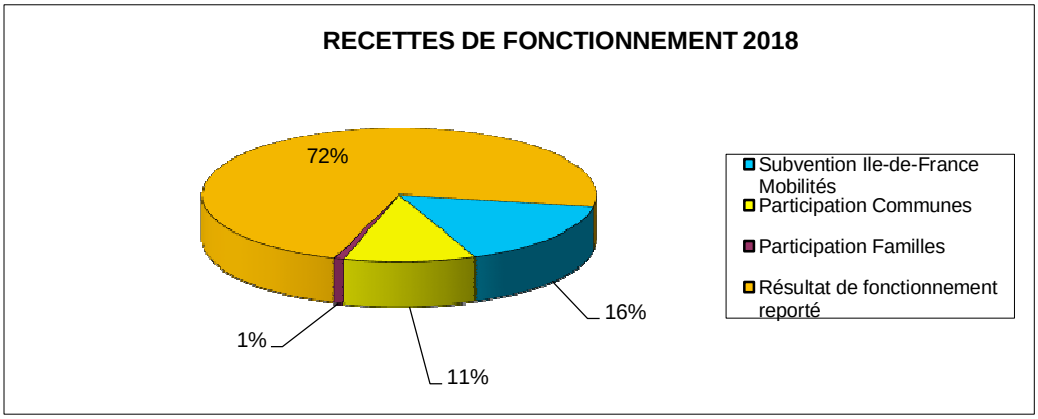

N.B. : La participation des familles s'élève à 2 055,80 €, d'où son ratio proche de zéro au regard de la globalité des recettes de fonctionnement.

4-2 Investissement :

A la suite de l'installation des services administratifs du Syndicat dans de nouveaux locaux, le SITERR a fait l'acquisition de mobilier de bureau (armoires de rangement).

L'excédent de cette section, après intégration des résultats reportés, s'élève à 55 833,66 €.

Après intégration des résultats reportés de l'exercice précédent, l'excédent global toutes sections confondues s'élève à 216 291,49 € :

Année 2018	Dépenses	Recettes	Résultats Excédents
Fonctionnement	110 974,09	271 431,92	160 457,83
Investissement	1 011,60	56 845,26	55 833,66
Résultat global	111 985,69	328 277,18	216 291,49

5) DIVERS – VIE DES RESEAUX

- **Adaptation des lignes**

Ci-après liste des communes ayant fait l'objet d'adaptation de la desserte des arrêts des communes desservies par des lignes régulières en raison de l'exécution de travaux,

Communes	Dates 2018	Lignes régulières
Saulx-Marchais	Janv. à mars	40 et 45
Condé sur Vesgre	Janv. – Fév.	60
Vicq	Janv. – Fév.	67 et 40
Neauphle le Vieux	Mars - Avril	67 et 40
La Queue lez Yvelines	Avril – juillet	38
Gambais	Juin	60
Galluis	Juillet	67
Condé sur Vesgre	Septembre.	15

✓ Les conditions météorologiques (neige et verglas) sur la deuxième semaine de février ont impactées le fonctionnement des réseaux. Les dessertes scolaires n'ont pas été assurées. Des arrêtés ont été pris en ce sens.

✓ Des renforts d'offres ont été effectués sur les lignes régulières express 67 et 12 (Rambouillet – Saint Quentin en Yvelines) lors des journées de grève nationale des cheminots liées à la réforme de la SNCF (en avril – mai et juin). Le SITERR a demandé à IdFM un renforcement exceptionnel.

- **Campagne de rappel**

« Je monte – Je valide », par les opérateurs de Transports vers le public scolaire soulignant la nécessité de valider son titre de transport en montant dans le car (mai 2018)

- **Journée Sécurité**

Au sein de l'établissement Transdev Houdan principalement à destination des collégiens - juin 2018

- **Evolutions lignes régulières, Communication, Information, Sécurité**

Chez le transporteur Transdev, on soulignera les modifications de lignes suivantes :

Modifications à prévoir sur nos lignes pour la rentrée de septembre 2018	
Ligne 2	Un arrêt supplémentaire : l'arrêt "Croix Rouge" à Garancières. Les personnes empruntant l'arrêt "Place de la liberté" à Orgerus devront se reporter à "Places des Halles" ou "Pré du Bourg" en direction de Dammartin-en-Serve.
Ligne 9	Un temps d'attente en gare de Houdan a été ajouté pour décaler la course de 7:40 au départ de Tilly Millerus. Les collégiens de Notre Dame du Bel air seront déposés à 8:49 pour un début des cours à 9:00.
Ligne 60	La dépose se fera en Gare de Rambouillet côté Prud'homme et la prise en charge se fera en Gare de Rambouillet côté Prairie . Ajustements d'horaires sur les courses de 05:55 au départ de Rambouillet et 05:56 au départ de Houdan. Ces courses seront avancées de 5 minutes afin d'assurer les correspondances.
Ligne 61	Un arrêt supplémentaire : l'arrêt "Les Réaux" à Elancourt.
Ligne 67	Un arrêt supplémentaire : l'arrêt "Croix Rouge" à Garancières.

- **Périodes de fonctionnement des Lignes régulières du Houdanais**

Indications sur le fonctionnement des lignes par période				
Lignes	Période Scolaire	Petites Vacances Scolaire	Du 9 juillet au 5 août 2018	Du 6 août au 2 septembre 2018
2	Circule normalement	Circule de façon réduite	Circule de façon réduite	Ne circule pas
9	Circule normalement	Ne circule pas	Ne circule pas	Ne circule pas
13	Circule normalement	Ne circule pas	Ne circule pas	Ne circule pas
17	Circule normalement	Circule de façon réduite	Circule de façon réduite	Circule de façon réduite
21	Circule normalement	Ne circule pas	Ne circule pas	Ne circule pas
22	Circule normalement	Circule de façon réduite	Circule de façon réduite	Ne circule pas
31	Circule normalement	Ne circule pas	Ne circule pas	Ne circule pas
35	Circule normalement	Ne circule pas	Ne circule pas	Ne circule pas
38	Circule normalement	Circule de façon réduite	Circule de façon réduite	Ne circule pas
40	Circule normalement	Ne circule pas	Ne circule pas	Ne circule pas
41	Circule normalement	Ne circule pas	Ne circule pas	Ne circule pas
45	Circule normalement	Ne circule pas	Ne circule pas	Ne circule pas
48	Circule normalement	Circule normalement	Circule normalement	Ne circule pas
51	Circule normalement	Ne circule pas	Ne circule pas	Ne circule pas
55	Circule normalement	Circule normalement	Circule normalement	Ne circule pas
60	Circule normalement	Circule de façon réduite	Circule de façon réduite	Circule de façon réduite
61	Circule normalement	Ne circule pas	Ne circule pas	Ne circule pas
65	Circule normalement	Ne circule pas	Ne circule pas	Ne circule pas
67	Circule normalement	Circule normalement	Circule normalement	Circule de façon réduite
501	Circule normalement	Circule normalement	Circule normalement	Circule normalement

- **<u>Actions de Communication – Sensibilisation</u>**

Dans le but de promouvoir l'usage des transports collectifs, avec le concours de quelques communes du SITERR, des articles ont été insérés dans les bulletins municipaux rappelant l'offre de transport sur ces communes.

INFORMATIONS DIVERSES

Transports

Transdev Houdan est spécialisé dans le transport interurbain de voyageurs en partenariat avec Ile-de-France Mobilités et le Syndicat Intercommunal de Transport et d'Equipement de Rambouillet et de sa Région.
Ses principales activités sont l'exploitation de :
22 lignes régulières,
6 circuits spéciaux scolaires,
Divers transports occasionnels (périscolaires, sorties extra-scolaires…).
Sa zone d'activité s'étend sur une zone triangulaire délimitée par Mantes la Jolie, Houdan, Rambouillet et St Quentin en Yvelines.
Nous desservons approximativement 80 communes pour environ 500 points d'arrêt. Notre objectif : **Vous transporter** sur notre réseau en toute sécurité afin de satisfaire votre besoin en mobilité au quotidien et dans la durée. C'est pourquoi notre réseau évolue régulièrement.
La dernière enquête de satisfaction révèle **96 % des clients satisfaits**.

L'offre proposée sur la commune de Gressey :

La commune de Gressey est desservie par :**La ligne 9** proposant un parcours entre Tilly et Montfort-l'Amaury. Cette ligne dessert 3 établissements scolaires : le lycée Jean Monnet et les collèges Maurice Ravel et Notre Dame du Bel Air. Cette ligne dessert la gare de Houdan, avec des correspondances en direction de Dreux et Paris, et les lignes 60 et 67.
De plus, la commune est desservie par des circuits spéciaux scolaires qui sont prévus pour les établissements suivants : école de Gressey, école de Boissets, école de Civry-la-Forêt (circuit L025) et le collège François Mauriac (circuit L045).
Vous pouvez retrouver nos horaires pour les lignes régulières sur notre site internet et l'application mobile :
www.transdev-idf.com/r%C3%A9seau-bus-transdev-ile-de-france-houdan/005
Retrouvez les horaires des circuits spéciaux scolaires sur :
www.malignescolaire-transdev.com/
Rejoignez-nous sur nos ré
Facebook : Transdev Houd
Nos réseaux sociaux nous p
également avec ceux de den
réseau afin d'en savoir plus
déplacements.

SEPTEUIL MAG
Liberté • Égalité • Fraternité
Toute l'info de notre village

ACTUALITÉ 5

Transdev : un réseau de transport qui bouge ! —

> La ligne express60 proposant un parcours entre Mantes-la-Ville et Rambouillet, qui dessert plusieurs points d'intérêts :
• Mantes-la-Ville : le centre-ville avec ses commerces, les restaurants, et le cinéma,
• Houdan : le centre-ville avec ses commerces de proximité, la piscine, et le donjon,
• Rambouillet : le centre-ville, la rue piétonne et espace Bel Air pour les commerces, le château de Rambouillet, et l'espace Rambouillet avec la bergerie,
• Les gares : gare de Mantes-la-Jolie, Gare de Houdan et Gare de Prud'homme à Rambouillet.

De plus, la commune est desservie par des circuits spéciaux scolaires qui sont prévus pour le collège Georges Pompidou à Orgerus (circuit L049 et L050) et vers les établissements du Mantois (L077).

transport

Transdev Houdan
Il roule pour vous
Un réseau de transport qui bouge !

Flash info

Rejoignez-nous sur nos réseaux sociaux

À bientôt sur nos lignes !

transport

Mobilités
Projet de parc relais
Quoi de neuf pour les Garnicérois ?

Ligne du bus 67

Ligne N de la SNCF, Paris-Dreux

Un Parc relais payant : pourquoi ? comment ?

Devant cette situation, la municipalité a choisi d'obtenir plus de services aux usagers et un engagement de la Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence. C'est ainsi que nous avons obtenu l'installation, au moment du chantier à venir, d'une station Véligo (garage à vélos sécurisé) et que nous demandons des bornes de recharge électriques pour automobiles et deux-roues.

Une réunion publique d'information du projet de Parc relais est envisagée avant sa finalisation, avec la participation de la SNCF.

En savoir plus : consultez le dossier de presse de la Région sur le blog municipal « la révolution des transports en Ile-de-France ».

- **Sensibilisation du jeune public**

Présence de l'opérateur de transport Transdev au collège François Rabelais à Beynes lors du premier trimestre 2018 - 2019 afin de sensibiliser les élèves sur différents sujets ayant tous pour thématique la Sécurité. Une autre sensibilisation a eu lieu en décembre 2018 à Notre-Dame du Bel Air à Montfort-l'Amaury.

- **Réseaux sociaux – Applications pour Smartphones**

Réseaux sociaux :

Transdev Houdan a mis en place un compte Twitter pour transmettre de l'information sur l'actualité du réseau : # Transdev Sud78

Transdev Houdan a mis en place un compte Facebook pour transmettre de l'information sur l'actualité du réseau : # Transdev Sud78

Hourtoule a mis en place un compte Twitter pour transmettre de l'information sur l'actualité du réseau Plaine de Versailles : # @CarsHourtoule

Applications pour Smartphones : →

- **Restitution enquête de satisfaction Transdev Houdan**

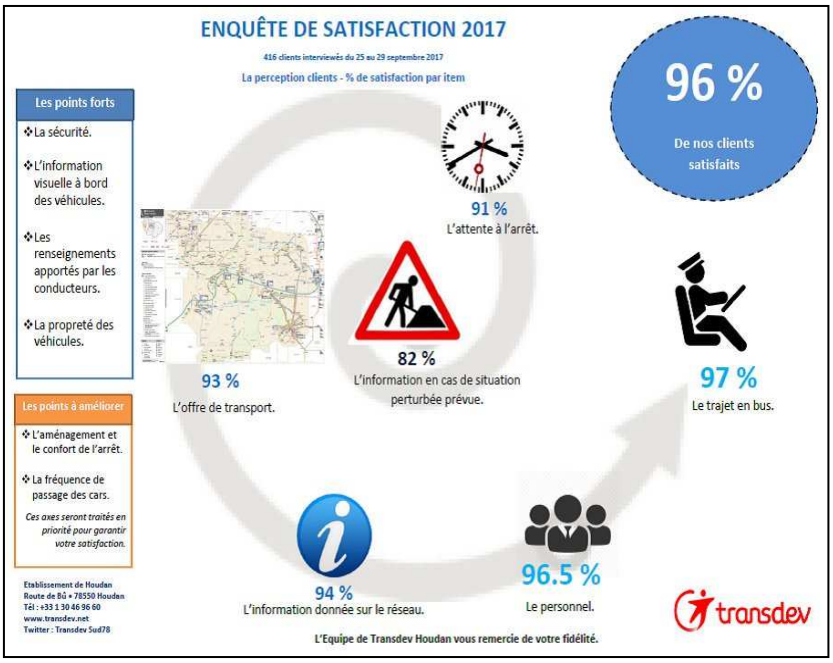

- **Edition 2018 des dépliants horaires**

Pour la rentrée 2018, édition des dépliants horaires avec les chemins de ligne à se procurer dans les gares SNCF Transilien de la ligne N, les mairies de votre commune afin de préparer vos futurs déplacements

- **Prêts de la Gare Routière Arbouville de Rambouillet :**

3 manifestations organisées par la ville de Rambouillet et par une association ont nécessité une mise à disposition de la Gare routière sur des durées limitées.

- **Prélèvement à la source**

En mars 2018, participation du SITERR à une réunion d'information organisée par la DDFIP pour la mise en place du Prélèvement à la source, effectif à partir du 1ER janvier 2019